

Fraude en assurance collective

Liste des fournisseurs radiés

Prévenir et dénoncer la fraude

Chaque année, de nombreux cas de fraude en assurance collective sont décelés par notre équipe de prévention de la fraude.

Une fraude est une action délibérée qui permet à un assuré ou à un fournisseur d'obtenir un remboursement de frais auquel il n'a pas droit.

Les conséquences de la fraude

Pour l'assuré fautif

- Vérification des demandes de prestations antérieures par La Capitale
- Remboursement des prestations versées, le cas échéant
- Retrait de garanties d'assurances
- Poursuite judiciaire

Si la fraude est démontrée, des sanctions pourraient être prises contre l'assuré fautif.

Pour l'ensemble des assurés

Les cas de fraude ont une incidence directe sur l'augmentation des coûts de l'assurance collective.

Pour un fournisseur

Un fournisseur qui facture des services de façon frauduleuse s'expose à des actions en justice et à une plainte auprès de son association ou ordre professionnel.



La Capitale a dressé une liste d'entreprises et d'associations qu'elle ne reconnaît plus comme fournisseurs de biens et de services admissibles.

Cette liste a été déposée dans votre Espace client sous l'onglet « Formulaires » dans la catégorie « Soins médicaux et paramédicaux ». Elle sera mise à jour régulièrement. L'assuré qui réclame des frais facturés par une de ces entreprises ou associations se verra donc automatiquement refuser tout remboursement par La Capitale.

Comment se protéger ?

- **Consultez régulièrement la liste des fournisseurs exclus par La Capitale disponible dans votre Espace client.**
- Assurez-vous que votre fournisseur est membre en règle de son ordre professionnel reconnu par l'autorité législative ou de son association professionnelle reconnue par l'Assureur.
- Communiquez avec La Capitale en cas de doute sur un fournisseur.
- Ne signez jamais de formulaire de demande de prestations à l'avance et signalez un fournisseur qui vous demanderait de le faire.
- Vérifiez régulièrement votre historique de réclamation en ligne.
- Vérifiez vos reçus afin de valider que tous les soins inscrits ont bien été prodigués.
- Protégez vos renseignements personnels et confidentiels.
- Conservez votre carte de services en lieu sûr.



Comment signaler une situation suspecte ?

Si vous êtes témoin d'une situation suspecte, contactez-nous en composant le **1 800 463-4856** ou par courriel à l'adresse suivante : **serviceaudit@lacapitale.com**.


La Capitale
Assurance et
services financiers

lacapitale.com